Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20230929-DM20230928\_20-DE Date de télétransmission : 29/09/2023 Date de réception préfecture : 29/09/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

### Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 14

#### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Monsieur Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Brigitte POPARD

Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Guillaume RUFT Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Kildine BATAILLE Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur David HAFGY

Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Léo LACHAMBRE Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Catherine VICTOR Monsieur Gérard HERRMANN Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jean-Marc RETY Monsieur Jean-marc GONÇALVES Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Madame Céline RABUT Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Adrien GUENE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

#### Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ

Monsieur Gaston FOUCHERES

Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY

Monsieur Patrick BAUDEMENT

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

DM20230928 20 N°20 - 1/3

# OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Rapport annuel du conseil de développement de Dijon métropole

Dijon métropole a installé son conseil de développement le 11 juin 2022. Il s'agit d'une instance de démocratie participative obligatoire qui a pour but la mise en débat de sujets de société majeurs auprès d'habitants, de personnalités qualifiées et d'acteurs sociaux économiques du territoire.

Espace de réflexion et de dialogue, le Conseil de développement de Dijon métropole s'appuie sur une assemblée paritaire de 150 citoyens, répartis en 3 groupes et désignés pour 2 ans :

- 50 habitants dont au moins 10 de la tranche d'âge 18-25 ans, tirés au sort sur la base de plus de 500 personnes s'étant portées volontaires ;
- 50 membres proposés conjointement par le président de Dijon métropole et le président du Conseil de développement représentant les acteurs économiques, associatifs, les organismes publics, les organisations socio-professionnelles et syndicales du territoire métropolitain ;
- 50 personnes qualifiées proposées par le président de Dijon métropole, la possibilité étant réservée au maire de chacune des communes membres de Dijon métropole de proposer une personne qualifiée.

Il est piloté par un bureau composé d'une présidente appuyée par une vice-présidente et un viceprésident. Le conseil de développement a publié en juin dernier son premier rapport annuel.

Sur l'année 2022-2023, le conseil de développement a produit 1 avis sur le projet métropolitain, a lancé 3 commissions thématiques et 1 groupe projet dans le cadre d'une auto-saisine sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Concernant son premier avis qui vous a été transmis, le conseil de développement s'est constitué en 7 groupes de travail, portant chacun sur l'un des axes du projet métropolitain. Sur la base de débats, d'une visite du site OnDijon, d'interventions extérieures (services, élu) pour préciser certaines actions métropolitaines, le conseil de développement a produit son premier avis en novembre 2022. 78 membres ont participé à au moins une réunion de travail dans le cadre de cette saisine. Les membres du bureau du conseil de développement ont été invités par le bureau métropolitain à présenter ce livrable le 8 décembre 2022.

Concernant les commissions, celles-ci portent sur 3 thématiques :

- la communication : pour mieux faire connaître le conseil de développement et ses travaux ;
- la prospective : pour débattre des grandes orientations et mutations sur le territoire d'ici à 2050
- le suivi et l'évaluation : pour suivre les recommandations du conseil de développement et l'assiduité de ses membres.

Ces commissions réunissant chacune une dizaine de membres se sont réunies entre 7 et 10 fois.

L'année a par ailleurs été marquée par d'autres temps forts :

- la rencontre, par la présidence du conseil de développement, de la majeure partie des maires des communes de la métropole afin de présenter l'instance et d'échanger sur les problématiques locales ;
- l'organisation d'un séminaire impliquant les directeurs généraux afin de permettre aux membres de mieux comprendre le fonctionnement et les compétences de la métropole, qui a réuni 50 participants :
- l'organisation d'ateliers « fresques du climat » dans une perspective de formation aux enjeux climatiques et de préparation des travaux sur le plan climat qui ont réuni 37 participants;
- le lancement d'un groupe projet sur le règlement intérieur pour formuler des propositions d'évolution du fonctionnement et de la gouvernance.

Par ailleurs, soucieuse de la capacité offerte au conseil de développement à faire réseau avec d'autres instances homologues, la métropole a adhéré à la Coordination nationale des conseils de développement en décembre 2022.

DM20230928 20 N°20 - 2/3

L'année 2023-2024 sera marquée par la poursuite des travaux sur le Plan Climat et des travaux sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes. Le conseil de développement a par ailleurs pour projet l'organisation de réunions publiques sur le territoire métropolitain pour mieux faire connaître l'instance et débattre avec les habitants.

## Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2022-2023 du conseil de développement.

Scrutin Pour: 0 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 14 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230928\_20 N°20 - 3/3